MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL—DIVISION DES IMPÔTS

BUREAU DE DISTRICT	DATE DE PRÉSENTATION	
Calgary, Alberta	le 31 janvier 1967	
NOM DU DÉBITEUR Robert B. CURRAN		N° DU COMPTE MÉCANOGRAPHIE
DERNIÈRE ADRESSE CONNUE 826 S. Magnolia St. Anaheim, Californie États-Unis		

ÉTAT DE COMPTE

ANNÉE D'IMPOSITION	DATE DE COTISATION	CLASSE DE REVENUS	MONTANT DE LA RADIATION
1951	9 juin 1954	Particulier	$298,187.42
		TOTAL	$298,187.42

EXPOSÉ DU CAS ET MOTIF DE LA RADIATION

Le contribuable, résidant aux États-Unis depuis le début de 1957, n'a pas présenté de rapport d'impôt à notre bureau pour les années 1956 à 1964. Une recotisation pour l'année 1951 a été envoyée le 9 juin 1954. Le débiteur a inscrit un avis d'opposition à cette recotisation et a déposé comme garantie 375 actions de Long Shot Oil Company Ltd. (compagnie de l'Oklahoma) par l'entremise de la principale succursale de la Banque Royale du Canada à Calgary. Ces actions constituaient une participation de 12½ p. 100 dans le Long Shot Oil Company. L'appel a été porté en Cour Suprême, où la recotisation a été confirmée. Deux lettres recommandées réclamant le paiement ont été envoyées à l'adresse du contribuable aux États-Unis, mais sont restées sans réponse. Nous avons appris par la suite que la Long Shot Oil Company Ltd. avait été dissoute le 22 décembre 1959, ce qui rendait sans valeur les actions hypothéquées. M. Donald P. McLaas, avocat de Calgary, s'est présenté le 4 novembre 1963 en disant qu'il représentait une étude d'avocats de New York qui essayait d'acquérir les actions en cours de la Long Shot Oil Company Ltd. en offrant $30 l'action. M. Ross Henderson, représentant Curran, s'est présenté le 17 décembre 1963 et nous a informés que M. Curran était disposé à payer $11,250 au Ministère pour rentrer en possession des actions de la Long Shot Oil Company Ltd. Nous avons étudié avec soin la possibilité que des offres compétitives pour ces actions n'apportent une somme plus considérable au Ministère, mais nous sommes finalement arrivés à la conclusion que l'offre de $30 était le maximum que nous pouvions obtenir. Afin d'obtenir au moins un recouvrement partiel, nous avons remis les actions au contribuable contre paiement de $11,250. Au nom de M. Curran, M. Henderson s'est rendu à Ottawa en février 1964 pour tenter d'obtenir du ministre un abattement du compte. M. Curran devait fournir au Ministère une déclaration dûment attestée de son avoir net, après quoi une décision devait être prise. Le 21 octobre 1965, M. J. Ross Henderson a annoncé au directeur du district que M. Curran avait un cancer à l'oreille et qu'il était entré à l'hôpital après une déperdition considérable de poids. Il a dit que M. Curran ne pourrait probablement jamais reprendre ses affaires et que son bilan personnel ne serait pas présenté. Le contribuable n'a pas de biens au Canada. Catégorie «D»—Ne résidant pas au Canada.